

**Département de Loir et Cher**  
Arrondissement de ROMORANTIN  
**MAIRIE DE**



**Tél. : 02.54.75.15.13**

Réunion du 08 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 08 décembre à 20h15 le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 décembre 2021 s'est réuni Salle Maurice Ragot, dans le respect des consignes sanitaires, des gestes barrières et port du masque obligatoire, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Madame Annick GOINEAU, Maire, précise à l'assemblée que compte tenu de la crise sanitaire actuelle et afin de respecter les consignes sanitaires, les gestes barrières et limiter les risques de contamination, elle a informé les services de la préfecture de la tenue de cette séance de conseil dans cette salle puisque notre salle de conseil en Mairie est trop petite.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER.

**Absents excusés :**

Monsieur Jean-Louis PETRUS ayant donné pouvoir à Madame Annick GOINEAU  
Monsieur Thierry HAMELIN ayant donné pouvoir à Monsieur Cédric DEVANNE  
Madame Carole CHARBONNIER ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DUPONT  
Madame Bernadette MANDARD ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques RABIER  
Madame Claire VALLA.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Fabienne BIGOT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 14

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 OCTOBRE 2021**

Le compte rendu du 21 octobre 2021 n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

**46- DEMANDE DE DOTATION DE SOLIDARITE RURALE 2022 (DSR)**

Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer sur le projet de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale 2022 (DSR) sachant que le dossier doit être déposé au plus tard le 15 décembre 2021. Comme déjà évoqué, le projet de réhabilitation du Bar-Restaurant - partie travaux, est éligible à cette dotation.

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Sollicitent de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre de la DSR 2022 pour la réhabilitation du Bar-Restaurant,
- ↳ Approuvent le plan de financement détaillé annexé à la présente délibération,
- ↳ Chargent Madame le Maire de la constitution et de la transmission du dossier à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loir et Cher.

#### **47- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022**

Madame le Maire informe de la nécessité de délibérer sur le projet de demande de subvention au titre de la DETR 2022, sachant que le dossier doit être déposé au plus tard le 31 décembre 2021. Comme déjà évoqué, le projet de remise en état complète de la « vierge du Bas Guéret » et la signalétique pour y accéder ainsi que les réfections de la fontaine place de l'église, du monument aux morts au cimetière et des murs de ce dernier, est éligible à cette dotation.

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Décident de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 en vue de la remise en état complète de la « vierge du Bas Guéret » et la signalétique pour y accéder ainsi que les réfections de la fontaine place de l'église, du monument aux morts au cimetière et des murs de ce dernier à hauteur de 50 % d'un montant total hors taxes estimé de 23 900€ soit 11 950€
- ↳ Approuvent le plan de financement détaillé annexé à la présente délibération,
- ↳ Chargent Madame le Maire de la constitution et de la transmission du dossier à Monsieur le Préfet de Loir et Cher.

#### **48- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Madame le Maire rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'il est possible, à partir du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'à l'adoption du prochain budget, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

Le Montant budgétisé en dépenses d'investissement pour 2021 s'élevait à 458 798€.

Conformément aux textes applicables, Madame le Maire propose au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 114 699,50 € et de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur l'exercice 2022 :

Opération 14 – Défense incendie	4 500,00€
Opération 10001 - Voirie	12 500,00€
Opération 10002 - Bâtiments divers	17 500,00€
Opération 10003 - Chateau	3 994,00€
Opération 10004 - Matériel divers	6 455,50€
Opération 10006 - Terrains	2 500,00€
Opération 10008 - Enfouissement réseaux.	23 750,00€
Opération 10010 - Chemin piétonnier	36 000,00€
Opération 10112 - Vidéo protection	7 500,00€

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Autorisent Madame le Maire à engager, liquider et mandater la somme de 114 699,50€ sur le budget 2022 conformément aux indications ci-dessus.

#### 49- DROIT DE PREFERENCE POUR UN TERRAIN BOISE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier recommandé reçu de Maître Alexis NORGUET, notaire à Contres, concernant la vente d'une parcelle boisée située sur notre commune appartenant à Monsieur & Madame James COUVET, pour laquelle la commune dispose, conformément aux dispositions des articles L 331-24, d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions mentionnés.

Un débat s'engage autour de l'opportunité d'acquérir ce terrain situé rue des Hauts Bonneaux cadastré ZM 137 d'une contenance de 1247 m<sup>2</sup> au prix de 800€ plus les frais de vente de 300€.

Les Membres du Conseil après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Donnent un avis favorable pour exercer un droit de préférence aux prix et conditions mentionnés
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération,
- ↳ Autorisent Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir avec Maître Alexis NORGUET, notaire à Contres.

#### 50- RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE DEPUIS LE 26 AVRIL 2021

Conformément à la délégation confiée par délibération du 27 mai 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rendra compte des décisions qu'elle a prises depuis le 06 septembre, à savoir :

- ☞ Concession nouveau cimetière : Décision accordant la **concession N°142** pour une durée de 50 ans pour un **montant de 400€**, sépulture de Monsieur et Madame BONNEAU (Décision n°21/2021 en date du 06 septembre 2021).
- ☞ Etude de marché : réouverture bar restaurant de Mareuil : Marché signé avec la CCI du Loir et Cher pour un **montant de 2 600€ HT soit 3 120€ TTC** (Décision n°22/2021 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021),
- ☞ Prestation de nettoyage des vitres divers bâtiments : Marché signé avec l'association INTERVAL à Noyers-sur-Cher pour un **montant de 962€ HT** (Décision n°23/2021 en date du 20 octobre 2021),
- ☞ Concession nouveau cimetière – Cave urne N°2 : Décision accordant la **concession Cave urne N°2** pour une durée de 15 ans pour un **montant de 600€**, sépulture de Monsieur GERARD-HUET Romain et sa famille (Décision n°24/2021 en date du 21 octobre 2021).
- ☞ Concession nouveau cimetière : Décision accordant la **concession N°137** pour une durée de 50 ans pour un **montant de 400€**, sépulture de Monsieur GARNIER Julien, Monsieur GARNIER Dominique et Madame SAINSON Nathalie (Décision n°25/2021 en date du 21 octobre 2021).
- ☞ Location appartement 3Ter-Prolongation n°6 : bail à titre précaire du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 novembre 2021 avec Monsieur Kévin BOYAUX pour un **montant mensuel du loyer de 200€ Charges comprises** (Décision n°26/2021 en date du 25 octobre 2021),
- ☞ Réfection Haut Baigneux : Marché signé avec l'Entreprise COLAS à La Chaussée Saint Victor pour un **montant de 14 203€ HT soit 17 043,60€ TTC** (Décision n°27/2021 en date du 25 octobre 2021),
- ☞ Eclairage sur candélabres rue des Bas Bonneaux : Marché signé avec l'Entreprise SPIE à Blois pour un **montant de 12 044,60€ HT soit 14 453,52€ TTC** (Décision n°28/2021 en date du 09 novembre 2021),
- ☞ Citerne souple d'incendie de 120 m<sup>3</sup> : Marché signé avec l'Entreprise SECURITANK à Tence (43190) pour un **montant de 3 080€ HT soit 3 696€ TTC** (Décision n°29/2021 en date du 19 novembre 2021),

- ☞ Stand PVC 3m x 6m : Marché signé avec l'Entreprise **VITABRI** à Besançon (25000) pour un **montant de 3 549€ HT soit 4 258,80€ TTC** (Décision n°30/2021 en date du 23 novembre 2021),
- ☞ Location appartement 3Ter-Prolongation n°7 : bail à titre précaire du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 décembre 2021 avec Monsieur Kévin BOYAUX pour un **montant mensuel du loyer de 200€ Charges comprises** (Décision n°31/2021 en date du 29 novembre 2021),

## INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ Projet DADD

Madame le Maire expose le projet d'un abri pour vélo, déjà évoqué dans le cadre de la mise en place du Cher à vélo, pourrait faire l'objet d'un dossier DADD. Elle propose de lancer une réflexion commune sur le projet et de constituer un dossier.

### ➤ Fermeture de la trésorerie de Contres

Madame le Maire informe que la trésorerie de Contres fermera le 31 décembre 2021 et que nous serons rattachés à la trésorerie de Romorantin. Toutefois à compter du 03 janvier 2022 un conseiller de la Direction des Finances publiques accueillera le public dans les locaux de l'ex-trésorerie de Contres :

- le Mardi matin de 9h00 à 12h00
- le jeudi après-midi de 14h00 à 16h30

### ➤ Marché de Noël

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Daniel DUPONT, qui rend compte de la réunion d'organisation pour le Marché de Noël qui a eu lieu vendredi 03 décembre dernier. Une dynamique s'est instaurée avec plus de 20 exposants retenus et des animations qui viendront ponctuer la journée (contes, spectacle, Père Noël...). Pour ce qui est de l'installation des stands et du déroulement de l'évènement une quinzaine de personnes se sont manifestées pour aider. Cette journée se déroulera dans le respect des consignes sanitaires.

### ➤ Lettre de doléances

Madame le Maire donne lecture d'une lettre de doléances adressée au Maire et aux Conseillers Municipaux sur un problème de busage et la réponse qui a été faite. Les membres du conseil souhaitent que la même règle soit appliquée sur toute la commune. S'il n'est pas résolu avant, ce point sera soumis à la prochaine commission voirie.

### ➤ Vœux du Maire

Madame le Maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu, salle Maurice RAGOT, **Samedi 08 janvier 2022 à 11h00**, dans le respect des consignes sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h50.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU.

